



Direction de la Voirie et des Déplacements

2023 DVD 76 - Actions contribuant au partage de l'espace public et à la Stratégie Paris Piéton - Subventions (29 500 euros) et conventions avec 6 associations.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mes chers collègues,

La Ville de Paris a au fil du XXème siècle adapté les aménagements de l'espace public à la circulation automobile en cohérence avec le code de la route en vigueur. Ce dernier étant principalement construit sur des règles de bon comportement auxquelles sont soumises les automobilistes et dont le principal objectif était de fluidifier la circulation.

Au tournant des années 2000, un changement de paradigme est apparu avec la redistribution des espaces au profit des transports publics et des modes actifs de déplacement. Parallèlement à ce phénomène, la réglementation évoluait vers le principe de prudence à l'égard des usagers vulnérables et la définition de nouvelles zones de circulation en milieu urbain : aire piétonne, zone 30, zone de rencontre.

Le rééquilibrage de l'usage de l'espace public en faveur des piétons et des cyclistes, le développement de nouveaux moyens de déplacement (engins de déplacement personnels, vélos ou scooters en libre-service...), la diminution de l'usage et de la possession de la voiture individuelle..., transforment non seulement le paysage urbain parisien mais l'usage qui en est fait. Ainsi, l'évolution des modalités d'usage de cet espace parisien doit inévitablement s'accompagner d'un apprentissage pour amorcer un véritable changement de comportement vers un meilleur partage de l'espace public, le développement du respect mutuel de tous les usagers et le rappel de la nécessité de redoubler de vigilance en faveur des plus vulnérables.

Le futur code de la rue parisien et la stratégie Paris Piéton contribuent à cette démarche de partage de l'espace public. Fruit d'un travail collectif et partenarial initié par la Ville de Paris et répondant à la volonté municipale de favoriser une ville plus agréable pour les piétons, la stratégie Paris Piéton a été votée à l'unanimité par le Conseil de Paris en janvier 2017. Cette démarche vise à améliorer la vie des piétons et à promouvoir la marche et l'appropriation de l'espace public en vue de nouveaux usages à Paris. Elle s'intéresse autant aux déplacements à pied qu'à l'hospitalité des espaces publics et à la diversité des usages. Dans ce contexte, les acteurs associatifs ont un rôle essentiel à jouer pour contribuer à l'apaisement de l'espace public et à en assurer une pratique inclusive.

1) Rue de l'Avenir

Depuis 1988, l'association Rue de l'Avenir dont le siège social est situé au 22 rue Deparcieux Paris 14^e, se définit à la fois comme un laboratoire d'idées et un organisme d'éducation populaire qui milite pour des villes plus sûres, plus solidaires et plus agréables à vivre. L'association mène des actions visant d'une part, à faire adopter des mesures de modération de la circulation motorisée et de protection du cadre de vie urbain et d'autre part, favorisant la sécurité des usagers dans leurs déplacements. Elle conduit des actions éducatives et pédagogiques en direction de l'ensemble des usagers de l'espace public et plus particulièrement au bénéfice des plus vulnérables (enfants, jeunes, personnes âgées...) en organisant leur participation à divers échanges sur ces thématiques (animation, information, activités diverses ...). En 2022, Rue de l'Avenir a retrouvé une activité soutenue marquée par différentes rencontres et visites en « présentiel » après deux années de crise sanitaire. Les principales thématiques traitées concernent l'apaisement de la circulation, la promotion des modes actifs et la place des enfants dans la ville.

En 2023, Rue de l'Avenir propose de réaliser un projet de communication accessible par smartphone sous format d'une dizaine de capsules vidéo d'une à deux minutes. Il s'agit, face à l'augmentation significative des conflits piéton/cycle et piétons/trotinettes, de civiliser de façon imagée et humoristique les comportements des usagers, d'apaiser la rue et les espaces publics, d'éviter des accidents graves et de contribuer à la diffusion du « Code de la rue ».

Montant de la subvention proposée : 10 000 € en fonctionnement

2) Le Picoulet (11e)

Le Picoulet est une association dont le siège social est situé au 59 rue de la Fontaine au Roi Paris 11e. Le café de cette association est un lieu de rencontre et de convivialité ouvert à tous, qui accueille des expositions proposées par les habitants du quartier et des soirées festives. Le Picoulet mène une action sociale globale favorisant la mixité, l'autonomie et la participation inter générationnelle de tous ses publics à travers des activités d'animation, de formation et de réflexion que l'association organise. Depuis plusieurs années, l'association anime des rues aux écoles/rues aux enfants et étend ces animations à de nouveaux espaces.

En 2023, l'association propose de poursuivre ses actions dans le 11^e arrondissement à :

- L'impasse Piver, en lien avec l'annexe du Conservatoire dans cette impasse ;
- La rue de la Présentation, rue devenue "Rue aux écoles" en 2021 et totalement piétonnisée ;
- L'impasse de la Baleine, devant l'école maternelle.

Ces activités seront l'occasion de faire participer les parents d'élèves aux animations, d'informer et mobiliser les habitants ainsi que de nouveaux acteurs sur la vie et les projets du quartier, et d'expérimenter une programmation d'activités répondant aux attentes des habitants.

Montant de la subvention proposée : 5 000 € en fonctionnement

3) Fédération Léo Lagrange Nord-Ile de France (14€)

Créée en 1950, la fédération Léo Lagrange dont le siège social est installé au 27 rue Amiral Courbet à Amiens 80 000 œuvre au développement des actions en faveur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion sans jamais perdre de vue son combat initial pour une société plus tolérante, plus juste et plus responsable.

Sur le quartier de la porte de Vanves, un diagnostic de territoire mené en 2019 dans le cadre du renouvellement du projet social du centre socioculturel Maurice Noguès a permis de faire émerger plusieurs priorités, et principalement celle de la réappropriation nécessaire de l'espace public par les habitants de ce quartier, lieu peu utilisé par les habitants, marqué par des conflits d'usages entre différents publics (jeunes, familles, personnes âgées) et des pratiques illicites, notamment sur la place Marthe Simard.

Depuis 2020, des ateliers de réflexion et de création autour de l'espace urbain sont mis en place pour favoriser le développement des usages sur le quartier. En 2021, un collectif de la place Marthe Simard a commencé à prendre forme, suite à la tenue d'un groupe de travail en lien avec le budget participatif de la Ville de Paris et une réflexion a été menée sur l'aménagement des espaces extérieurs et la réappropriation de ces derniers par tous les types de publics, des plus jeunes aux plus âgés. Mais c'est en 2022 que ce collectif de la Porte de Vanves composé d'habitants et d'associations du quartier a officiellement été créé et coordonné par le centre socioculturel Maurice Noguès.

En 2023, les membres de ce collectif proposent de poursuivre leurs réflexions d'embellissement des espaces publics environnants, d'animations du quartier, de création d'espace de vie partagés et de développement de la vie du territoire. Le projet prévoit d'associer et d'impliquer dans la démarche tous les secteurs intergénérationnels du centre socioculturel Maurice Noguès, en concertation et avec la participation des habitants, des commerçants et des associations environnantes et à des fins d'amélioration du lien social et du cadre de vie.

Montant de la subvention proposée : 1000 € en fonctionnement

4) Home Sweet Mômes (18€)

Home Sweet Mômes dont le siège social est situé au 9 rue Saint Bruno à Paris 18^e, est un café des enfants implanté sur le quartier de la Goutte d'Or. C'est un lieu ouvert à tous, dans l'intérêt des enfants de 0 à 18 ans, sans aucune exclusion (âge, sexe, nationalité, condition sociale, handicap). Les journées du Café sont pensées autour de moments de convivialité (pauses, déjeuner et goûter) et d'espaces de jeux libres organisés par des parents, des bénévoles et/ou des intervenants professionnels.

Depuis mars 2018, l'association élabore en co-construction avec les habitants une programmation pour animer plus de 9 rues aux enfants en s'attachant à proposer une programmation intergénérationnelle afin de favoriser la rencontre. Ce projet a un impact sociétal et environnemental s'inscrit dans un mouvement national porté par le Collectif "Rue aux Enfants, Rues pour Tous" dont l'association est un membre actif.

En 2023, Home Sweet Mômes propose de poursuivre avec les habitants et en lien avec les autres associations du quartier, la programmation itinérante d'animations de rues aux enfants sur le quartier de la Goutte d'Or. L'association favorisera l'appropriation de l'espace public par les enfants dans un environnement bienveillant et sécurisant, proposant des animations ludiques et culturelles pour les enfants et leurs familles sur un espace public apaisé et partagé par tous, et sensibilisera les habitants à l'environnement, au respect de leur cadre de vie, à la végétalisation et aux transformations urbaines de leur territoire.

Montant de la subvention proposée : 9 000 € en fonctionnement

5) Apertura (Paris Centre et 19^e)

L'association Apertura dont le siège social est installé au 118 avenue de Flandre à Paris 19^e, est une association créée en 2016, dont le but est de favoriser et développer des projets artistiques liés à la photographie, à des œuvres multimédias et à l'art gastronomique, en direction de personnes éloignées de l'offre culturelle.

En 2023, l'association propose, à travers des échanges, déambulations, prises de vues et témoignages, de questionner la place des femmes dans l'espace public et plus précisément dans leur quartier en étudiant leur manière de le pratiquer et de le parcourir. Ce projet vise à mettre en lumière, le point de vue des femmes dans la société actuelle. La démarche des participantes sera valorisée lors de présentations au public (expositions photos...).

Montant de la subvention proposée : 2 000 € en fonctionnement

6) DS URBA Consultants (17, 18 et 19^e)

DS URBA Consultants dont le siège social est installé au 26 boulevard de la Villette à Paris 19^e, est une association créée en 2001, composée d'une équipe multi disciplinaire d'urbanistes, d'architectes, d'ethnologues et de cinéastes spécialisés dans les projets à caractère urbain-social. Depuis 2011, l'association a mis en œuvre des Balades Urbaines dans le 19^e arrondissement, puis a étendu ses balades urbaines aux arrondissements limitrophes et pour ensuite les mener dans tout Paris.

Les objectifs de ces actions sont de mobiliser les habitants (enfants, jeunes, adultes et seniors), afin de faire un diagnostic partagé en marchant dans leur lieu de vie, de redécouvrir le quartier collectivement sans à priori ni recherches préalables, d'impliquer les habitants dans toutes les étapes du projet et de développer et approfondir le travail en réseau, avec les structures et associations du quartier et de l'arrondissement.

En 2023, l'association propose d'organiser 6 balades (ZAC Payol, Butte Bergeyre, Parc de la Butte du Chapeau Rouge, ZAC Clichy Batignolles et les jardin M. Luther King ainsi que le Tribunal de Grand Instance de Paris et ses alentours...) et 8 ateliers/visites, au bénéfice des seniors et en collaboration avec de jeunes musiciens du quartier. Le projet intègre des actions de communication par affichage chez les commerçants, information par mails aux centres sociaux, centres culturels et structures diverses du quartier.

Montant de la subvention proposée : 2 500 € en fonctionnement

Je vous propose de m'autoriser à attribuer des subventions d'un montant de 29 500 euros en fonctionnement aux 6 associations précitées et à signer les conventions correspondantes.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris